



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 15 mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, JEANVOI Nicole, SCEATS Fabienne, CHOLIERE Christine ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, SAVARY Yannick (arrivée à 20h05) et BOISSEAU William.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames CASTILLE Sandrine (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric) et KLIMCZAK Maggy (pouvoir à Madame JEANVOI Nicole) ;

Messieurs COLLIN Alexis (pouvoir à Madame SCEATS Fabienne) et Monsieur ERTEL Sébastien (pouvoir à Monsieur MERLET Pascal).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Monsieur BOISSEAU William est désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire tient à apporter son soutien à Madame CASTILLE Sandrine au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal suite au décès de son père.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024
2. Rapports des commissions et délibérations :
 - Feu d'artifice « CHAMBOURG au bord de l'eau » le 20 juillet 2024
 - Choix de l'entreprise / Réfection des peintures des menuiseries extérieures de la mairie
 - Choix de l'entreprise / Réalisation de la clôture du stade (grillage et main courante)
 - Choix de l'entreprise / Sécurisation de la voirie rue de l'Abbé HARDION
 - Convention de gestion des populations félines sans propriétaires et convention pour la capture de chats en vue de leur stérilisation / rue Georges Courteline
 - Adhésion au service « A.D.S. » mutualisé pour l'instruction des demandes en lien avec la compétence « Police de la Publicité ».
 - Adhésion au service commun « Energie » mutualisé sur le territoire de la C.C.L.S.T.
 - Choix des entreprises / Réalisation des circulations douces
 - Eglise – décisions relatives à la maîtrise d'œuvre et aux travaux à engager suite au diagnostic
 - Modification du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024
3. Questions diverses
 - Elections européennes (constitution du bureau de vote – dimanche 09 juin 2024)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024

Pas d'observation.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Madame SALMON Stéphanie a pris ses fonctions le 6 mai dernier en prévision du prochain départ à la retraite de Nathalie BOIRON au 1^{er} septembre prochain. Ce travail en binôme sur la période permettra d'assurer une bonne formation de Madame SALMON au poste (garderie / cantine / ménage école)
- Madame LE LOUEDEC Geneviève a fait savoir à la municipalité qu'elle ne souhaitait pas renouveler son contrat pour des raisons personnelles (surveillance du temps méridien, ménage du groupe scolaire et renfort ponctuel à la garderie). A ce titre, une nouvelle offre d'emploi correspondante a été diffusée (dépôt des candidatures jusqu'au 21 juin).
- L'école a réceptionné une exposition relative aux prochains Jeux Olympiques sous la forme de 30 affiches A1. Une réflexion est en cours pour réaliser une exposition temporaire mais le lieu et la période restent à définir. De plus, afin de conserver au mieux ces dernières, des demandes de devis ont été sollicitées pour plastifier ces affiches mais il y a peu d'entreprises qui réalise ce type de format (coût actuel selon réception d'un premier devis = 665 € TTC).
- Les services de la Préfecture organisait un « Plan Particulier de Mise en Sécurité » (P.P.M.S.) de type tempête ce mardi 14 mai au niveau départemental (écoles, collèges et lycées). Un point doit être fait avec la direction du groupe scolaire à ce sujet.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe les membres présents que :

- REPAS DES AINES (70 ans et plus) : celui-ci se déroulera donc le dimanche 08 septembre 2024 à La Tuilerie. La Commission Locale d'Action Sociale se réunira demain à 14h00 afin de définir les modalités d'organisation de cette manifestation. Toute aide ce jour-là sera bien entendu la bienvenue.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- COMPAGNIE « LA CORIACE » : cette compagnie organisera un spectacle gratuit tous publics (participation au chapeau) le mardi 28 août prochain dans le jardin de la mairie. Cette manifestation devrait être précédée de petits ateliers d'initiation au théâtre et à l'improvisation. En contrepartie, la municipalité mettra à disposition de la compagnie un lieu pour camper et des sanitaires, ainsi que des chaises pour le spectacle et La Tuilerie en cas d'aléas météorologiques.
- FORUM DES ASSOCIATIONS : celui se tiendra le dimanche 1^{er} septembre prochain et s'organisera autour du thème des Jeux Olympiques (diverses animations sportives) en l'agrément de l'exposition de l'école.

- NACEL : le prochain spectacle se déroulera le samedi 19 octobre à La Tuilerie. Il y aura besoin d'un maximum de bénévoles possible compte tenu de l'accueil du groupe « VOLO » qui glane généralement un public conséquent. En outre, NACEL expérimente la tenue d'une buvette au cours de certaines manifestations (2 personnes) et cette option est envisagée avant ou après le spectacle (cela reste encore à déterminer à ce jour). La « marche rose », qui aura lieu ce jour-là, ne devrait pas perturber l'organisation de ce spectacle compte tenu qu'il se déroulera dans la salle du haut et que le repas « tiré du panier » aura lieu dans la salle du bas. Néanmoins, il convient de bien s'assurer que c'est le cas.

- MANIFESTATIONS : plusieurs dates à noter

- 11 juin : AG de NACEL,
- 07 juillet : Label'eau (Azay-sur-Indre),
- 20 juillet : Fête de l'Eau,
- 19 octobre : marche rose,
- 20 octobre : journée de l'environnement.

- SHOT / concours des maisons fleuries : 11 « adultes » et 3 « enfants » se sont inscrits pour cette édition 2024. La municipalité note qu'il s'agit souvent des mêmes personnes qui participent dans la première catégorie et regrette un manque d'enthousiasme pour la seconde catégorie. Les récompenses florales seront commandées rapidement auprès de la Jardinerie 37 afin de les remettre aux participants dès mardi prochain si possible.

- SPECTACLE PYROTECHNIQUE DE NOËL : une réflexion est en cours pour organiser celui-ci en contre-bas afin de permettre le stationnement sur le parking, mettre à disposition le jardin de la mairie pour le public et rendre la circulation plus fluide sur les divers sites.

- *Feu d'artifice « CHAMBOURG au bord de l'eau » le samedi 20 juillet 2024*

Suite au renouvellement du bureau du Comité des Fêtes, cette association proposera de nouveau sa manifestation intitulée « CHAMBOURG AU BORD DE L'EAU », qui se déroule sur les bords de l'Indre (samedi 20 juillet 2024) et qui est accompagnée d'un spectacle pyrotechnique.

La municipalité, qui n'organise pas de feu d'artifice pour la fête nationale du 14 juillet, a pour habitude d'apporter son soutien financier au Comité des Fêtes à cette occasion.

Cette année, la commune souhaite à nouveau participer aux frais liés au spectacle pyrotechnique pour un montant 4 000.00 € T.T.C.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de participer financièrement au feu d'artifice à hauteur de 4 000.00 € T.T.C. (société PYROCONCEPT),
- de l'autoriser à passer commande et régler les factures à réception après prestation.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces dispositions (n° 2024-05-D22).

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- VIVECO : il est noté que le commerce a été victime dernièrement d'une tentative de cambriolage. Ce qui est malheureusement courant depuis un certain temps sur le Sud Lochois malgré la mobilisation des forces de Gendarmerie.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- AIRE DE JEUX : un rendez-vous est programmé, le 22 mai prochain sur site, avec une société spécialisée pour les jeux à destination des 6-14 ans afin d'étudier la possibilité de compléter les structures existantes.
- EGLISE : dans le cadre de la réhabilitation de l'église « SAINT-MARTIN » dont les travaux sont estimés à plus de 500 000.00 € TTC, la municipalité a obtenu divers concours pour financer cette restauration, à savoir :
 - Le Conseil Départemental via la subvention « F.D.S.R. »,
 - L'Etat (Préfecture) via la subvention « D.E.T.R. »,
 - L'Etat via une souscription nationale par le biais de la Fondation du Patrimoine (montant inconnu pour le moment mais un seul édifice était retenu par département pour l'exercice 2024),
 - La Fondation du Patrimoine via une souscription locale établie pour 3 ans et renouvelable pour une période maximale de 5 ans (la signature officielle avec leur représentant devait se tenir ce 29 mai mais, compte tenu des délais, celle-ci est reportée à une date ultérieure),

En outre, une association est en cours de création afin de mobiliser la population autour de cette dernière souscription locale. Son but sera de mener diverses manifestations afin d'assurer la publicité de cette campagne et de lever des fonds complémentaires. A ce titre, Madame SCEATS porte l'organisation d'un concert au sein de l'édifice qui se déroulera le samedi 1^{er} juin à 16h30.

Compte tenu des éléments précités, dès demain, le marché subséquent sera transmis au Maître d'œuvre (cabinet MOREAU-BOKTOR) afin que ce dernier rédige le futur cahier des charges de l'Appel d'Offres. Pour permettre aux entreprises de disposer d'un délai conséquent pour répondre, le Dossier de Consultation des Entreprises devra être mis en ligne avant l'été pour un dépôt des offres début septembre. Le but étant de démarrer les travaux fin septembre – début octobre 2024.

En conséquence, la délibération inscrite à l'ordre du jour est ajournée.

- INONDATIONS : suite aux inondations qui ont touché le département du 30 mars au 04 avril dernier, la municipalité n'a pas été reconnue en état de catastrophes naturelles pour le moment et aucun dossier n'est parvenu en mairie à ce jour.
- Rue Abbé HARDION : des travaux d'enrobés seront réalisés par le Conseil Départemental les 22 et 23 mai prochain du croisement de la rue du Val de l'Indre jusqu'au niveau de l'église.
- *Choix de l'entreprise / Réfection des peintures des menuiseries extérieures de la mairie*

VU la nécessité de procéder à la réfection des peintures des menuiseries extérieures de la mairie,

CONSIDERANT que deux entreprises ont été sollicitées,

CONSIDERANT l'examen des offres par la commission "Bâtiments - voirie" et l'avis émis quant au choix de l'entreprise la mieux-disante, à savoir :

ENTREPRISE	PRESTATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Ets GADIN	Rénovation des menuiseries extérieures de la mairie	10 380.81 €	12 456.97 €
MONTANT GLOBAL		10 380.81 €	12 456.97 €

Après présentation de l'analyse par Monsieur le Maire, il propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'entériner le choix de cette entreprise pour la réalisation de ces travaux,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération,

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces dispositions (n° 2024-05-D23).

- *Choix de l'entreprise / Réalisation de la clôture du stade (grillage et main courante)*

VU la nécessité de procéder à la réfection de la clôture et de la main courante du stade de football,

CONSIDERANT que deux entreprises ont été sollicitées,

CONSIDERANT l'examen des offres par la commission "Bâtiments - voirie" et l'avis émis quant au choix de l'entreprise la mieux-disante, à savoir :

ENTREPRISE	PRESTATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Ets GABRIEL PAYSAGE	Réfection de la clôture	4 755.00 €	5 706.00 €
	Réfection de la clôture de la main courante	1 740.00 €	2 088.00 €
MONTANT GLOBAL		6 495.00 €	7 794.00 €

Après présentation de l'analyse par Monsieur le Maire, il propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'entériner le choix de cette entreprise pour la réalisation de ces travaux,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération,

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces dispositions (n° 2024-05-D24).

- *Choix de l'entreprise / Sécurisation de la voirie rue de l'Abbé HARDION*

VU la délibération n° 2024-02-D08 relative à la demande de subvention au titre des amendes de police pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT que trois entreprises ont été sollicitées,

CONSIDERANT l'examen des offres par la commission "Bâtiments - voirie" et l'avis émis quant au choix de l'entreprise la mieux-disante, à savoir :

ENTREPRISE	PRESTATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
VERNAT T.P.	Travaux de sécurisation de la voirie	10 519.69 €	12 623.63 €
MONTANT GLOBAL		10 519.69 €	12 623.63 €

Après présentation de l'analyse par Monsieur le Maire, il propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'entériner le choix de cette entreprise pour la réalisation de ces travaux,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget, à l'opération 84,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de l'opération précitée,

Madame BARRANGER Nathalie indique qu'elle ne souhaite pas prendre part aux débats et au vote de cette décision.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces dispositions (n° 2024-05-D25).

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- CIRCULATIONS DOUCES : le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) s'est achevé le mardi 30 avril à 12h00 : 5 entreprises ont répondu pour le lot n° 1 (Terrassement – Voirie – Assainissement – Espaces verts) et 3 entreprises ont répondu pour le lot n° 2 (Menuiseries).

Néanmoins, suite à la période des ponts du mois de mai, l'analyse n'a pas pu être réalisée. En conséquence, la délibération relative à ce marché public est ajournée dans l'attente des éléments de décision et reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

- P.L.U. : Au terme de la 7^{ème} réunion, les travaux respectent le calendrier fixé initialement. Les prospections « faune et flore » se dérouleront les 30 et 31 mai prochains. A ce titre, les courriers nécessaires ont été adressés aux propriétaires des parcelles constructibles concernées. Monsieur le Maire confirme que des choix seront à faire prochainement quant au zonage relatif aux parcelles constructibles. En effet, la loi « Zéro Artificialisation Nette » (Z.A.N.) du 20 juillet 2023 impose une réduction drastique de ces zones constructibles (une réduction de moitié des nouvelles surfaces artificialisées d'ici 2030), notamment dans les hameaux, afin de privilégier le bourg et la réhabilitation des habitats existants. Il rappelle aussi les lignes directrices du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) approuvé par la C.C.L.S.T. le 27 octobre 2022 et opposable depuis le 02 mars 2023, à savoir que la commune dispose au maximum d'une surface constructible de 2,76 ha (surface « artisanale et commerciale » incluse) à laquelle il convient de soustraire les constructions réalisées depuis 2021. Concrètement, il n'y avait pas de barrières particulières en zones constructibles dans le P.L.U. actuel. En revanche, la révision générale de ce dernier impliquera la réduction de celles-ci compte tenu des éléments précités qui s'imposent de fait pour respecter la nouvelle législation en vigueur.

- *Adhésion au service « A.D.S. » mutualisé pour l'instruction des demandes en lien avec la compétence « Police de la Publicité ».*

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux pré-enseignes et aux paysages,

VU la présentation réalisée en conférence des Maires du 15 février 2024,

VU l'enquête en ligne réalisée par le service du pôle « Urbanisme et Habitat »,

CONSIDERANT l'avis favorable émis à l'unanimité lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 10 avril 2024 (questions diverses) quant à la possible adhésion de la collectivité à ce service,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner cette décision.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette adhésion de principe (n° 2024-05-D26).

- *Adhésion au service commun « Energie » mutualisé sur le territoire de la C.C.L.S.T.*

VU la présentation réalisée en conférence des Maires du 15 février 2024,

VU l'enquête en ligne réalisée par le service du pôle « Aménagement, Climat et Energie »,

CONSIDERANT que la C.C.L.S.T. envisage prochainement la création d'un nouveau service mutualisé quant à l'aide à la décision, l'accompagnement opérationnel et l'animation / sensibilisation en matière d'énergie (tarif annuel envisagé : 0.80 € par habitant / adhésion pour une période de 3 ans).

CONSIDERANT que le plus, comparé aux services de l'A.D.A.C. (gratuit) ou du S.I.E.I.L. (payant via la cotisation annuelle) qui proposent déjà cet accompagnement, serait la gestion de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de statuer sur ce sujet lorsque les résultats de l'audit énergétique, mené actuellement par les services de l'A.D.A.C., seront connus.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider le report de décision quant à cette adhésion. (n° 2024-05-D27).

- *Convention de gestion des populations félines sans propriétaires et convention pour la capture de chats en vue de leur stérilisation / rue Georges Courteline*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et 2212-2,

VU l'article L211-11 et suivants du Code rural et de la Pêche maritime et notamment les articles L 211-22 et L 211-27,

VU les projets de conventions transmises par l'association de protection animale, régie par la loi de 1901, « L'Ecole du Chat Libre de l'Indre » (E.C.L.I.), dont le siège est situé au 3 « La Blanchardière » 36180 HEUGNES,

CONSIDERANT que ces deux projets de conventions visent à mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation rue Georges Courteline,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter les présentes conventions fournies en annexes

et

- de l'autoriser à signer ces dernières.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces dispositions (n° 2024-05-D28).

G- Commission « Finances »

- *Modification du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024*

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre notamment la nomination d'un agent stagiaire C.N.R.A.C.L. au grade déterminé.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

VU le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 06 juillet 2023,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) au **1^{er} juillet 2024**

et

- la **création** d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) au **1^{er} juillet 2024**.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces dispositions (n° 2024-05-D29).

3. Questions diverses

Vacance logement T2 / école

La recherche d'un nouveau locataire est toujours d'actualité.

Vacance logement T3 / école

Les locataires actuels ont fait part de leur départ le 06 août prochain.

Le Diagnostic de Performance Energétique et certains travaux devront être réalisés avant de le remettre à la location.

Commission « mobilité »

Madame JEANVOI Nicole fait part de sa participation à la dernière réunion de cette commission et indique qu'elle tient à disposition de ses homologues les documents remis à cette occasion.

Elle indique notamment qu'un nouveau groupe de travail va être constitué prochainement afin d'étudier les transports à la demande.

Jury criminel

Monsieur le Maire sollicite un membre de l'assemblée délibérante afin d'assister au jury criminel qui se déroulera le jeudi 23 mai prochain à 09h15 à la maison des associations à LOCHES.

Madame SIARD se porte candidate pour y participer.

Suite au décret du 29 décembre 2023, Le Maire est devenu compétent en matière de police de la publicité (enseigne, pré-enseigne et publicités) sans possibilité de transfert de compétence auprès de la C.C.L.S.T.

A ce titre, la C.C.L.S.T. propose d'instruire les demandes d'autorisations préalables via le service « A.D.S. », tout comme les demandes d'autorisations d'urbanisme via un coût de 100€ par acte traité.

Compte tenu du faible volume traité annuellement (1 depuis 2020) et les compétences nécessaires à l'instruction de ce type de requêtes, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'assemblée délibérante sur le sujet. Ces derniers y sont favorables à l'unanimité.

Elections européennes

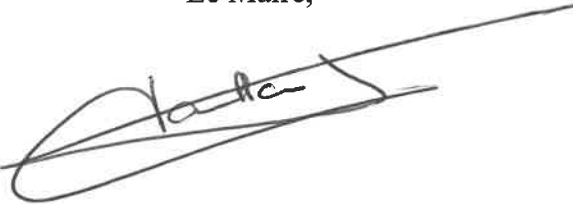

Monsieur le Maire rappelle qu'elles se dérouleront le dimanche 09 juin 2024 de 08h à 18h (et non 19h).
A ce titre, ils sollicitent l'ensemble des conseillers municipaux présents pour constituer le bureau de vote sur les différents créneaux et indique que celui-ci leur sera transmis dès complétude.

La séance est clôturée à 21h55.

*Dates des prochains conseils municipaux :
mercredis 05 juin (selon les résultats de l'Appel d'Offres des Circulations Douces)
et 03 juillet 2024 à 20 h 00*

PROCES VERBAL DU MERCREDI 15 MAI 2024

SIGNATURES

<p>Le Maire,</p>  <p>VAILLANT Frédéric</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>BOISSEAU William</p>
---	---